

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2005)
Heft: 185-186

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4

Faits marquants de l'actualité helvétique

8

Médias

Retour sur une émission culte de la TSR et son animateur vedette Jean-Philippe Rapp.

11

Tourisme



12

Histoire

Le naufrage du Titanic raconté à travers ses passagers suisses.

14

Portrait

Pour faire la connaissance de deux ambassadeurs suisses exemplaires : un vigneron et un cuisinier.

15

Témoignage

Souvenirs de guerre.

16

Saga

Histoire d'une caméra suisse qui a fait le tour du monde, la Bolex.



18

Livres

20

Nouvelles fédérales

24

Dans les cantons

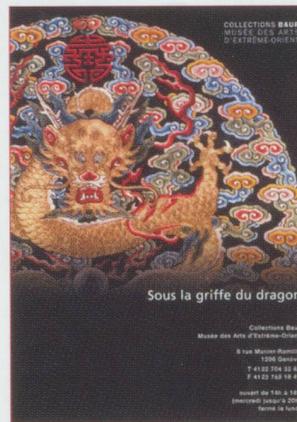
27

Interview

Rencontre avec l'acteur et chanteur Michel Bühlér.

28

Calendrier



30

Courrier des lecteurs

Participez au développement de Suisse Magazine et recevez un chèque de remerciement

En étudiant l'origine de nos abonnements, nous avons constaté que ce sont nos lecteurs satisfaits qui font s'abonner de nouveaux amis. Nous avons cherché une solution pour développer cette pratique et aussi remercier nos fidèles lecteurs. Nous lançons donc l'opération :

UN ABONNEMENT VENDU = UN CHEQUE DE 25 euros POUR VOUS

Le système est extrêmement simple : Vous faites déjà lire votre Suisse Magazine à un ou plusieurs amis qui l'apprécient. Vous leur proposez de s'abonner en leur remettant le bulletin ci-dessous. Dès encaissement du paiement, nous vous envoyons un chèque de remerciement. Vous avez des enfants ou des amis à qui vous souhaitez offrir un abonnement. Vous pouvez remplir le même formulaire et déduire directement le chèque de remerciement de votre paiement. Vous animez un groupe ou une association et faites souscrire des abonnements ? La même offre vous est proposée, au profit de votre association si vous le souhaitez. Le montant du remerciement est de 25 euros pour un abonnement de deux ans (tarif France 84 euros, tarif étranger 90 euros), et de 15 euros pour un abonnement d'un an (tarif France 47 euros, tarif étranger 51 euros).

A vous de jouer :

Abonnement recommandé par **M/Mme** _____
 Adresse _____

N° d'abonné _____ (sur l'étiquette)
 Ville _____

Conditions de l'offre : Cette offre de parrainage est offerte à tous les abonnés sur une base non commerciale. L'abonné qui parraine doit être à jour de son abonnement pour l'année à venir. L'abonné parrainé ne doit pas avoir été abonné ou au bénéfice d'une offre promotionnelle dans les cinq dernières années. Offre limitée à 10 remboursements par foyer sauf accord préalable de l'éditeur. L'éditeur se réserve le droit de refuser l'abonnement et le parrainage en cas de détournement du principe du système.